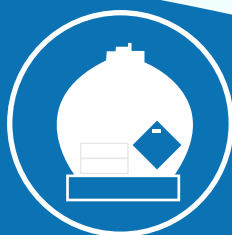
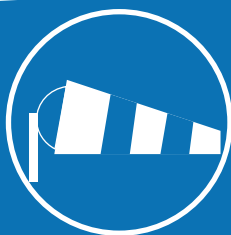




DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Document d'Information Communal à conserver



Sommaire

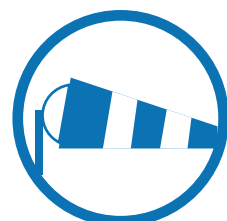
Risques majeurs



Risque industriel



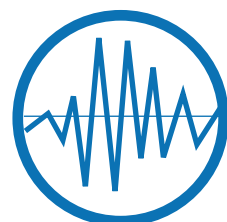
Risques Transports
matières dangereuses



Risque Tempête



Risque Inondation



Risque Séisme



Edito

Depuis 80 ans, DONGES est une cité industrielle. Elle reste aujourd'hui un pôle industriel majeur au sein du bassin d'emploi nazairien et du Grand Port Maritime de NANTES-SAINT-NAZAIRE. Mais depuis plusieurs années, DONGES est aussi une ville en pleine croissance démographique, avec 7.400 habitants en 2015.

Dans ce contexte, la sécurité des populations face aux risques de toute nature est forcément une préoccupation majeure des élus municipaux comme de tous les pouvoirs publics.

C'est dans un souci d'information et de prévention que ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vous est adressé.

Ce document vient en complément d'information de la fiche réflexe qui vous a été transmise précédemment.

Cette brochure de sensibilisation, qui se veut simple, concise et pratique, a en effet pour but de permettre à chacune et à chacun :

- d'acquérir les bons réflexes pour être acteur de sa propre sécurité, au quotidien comme en cas d'événement exceptionnel ;*
- et de trouver sa place dans l'effort collectif de protection et de défense de la population.*

La sécurité est notre affaire à tous, ne l'oublions pas !

Bonne lecture

*François Cheneau
Maire de Donges*



Risques **majeurs**

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou relative aux activités humaines, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- *à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.*

Quels **catégories** et **critères** ?

Les risques majeurs sont regroupés en **trois catégories** :

Risques naturels

avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, éruption volcanique, séisme.

Risques industriels

ils regroupent les risques industriel, biologique, nucléaire, rupture de barrage...

Risques de transports collectifs

de personnes ou de matières dangereuses.

Deux critères le caractérisent :

une faible fréquence

l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

une énorme gravité

de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'information préventive

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, **il est nécessaire et obligatoire de développer une information préventive.**

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** s'inscrit dans cette démarche de prévention et d'obligation. A la demande de la Préfecture, un essai de la sirène PPI est réalisé le premier mercredi de chaque mois à 12h.

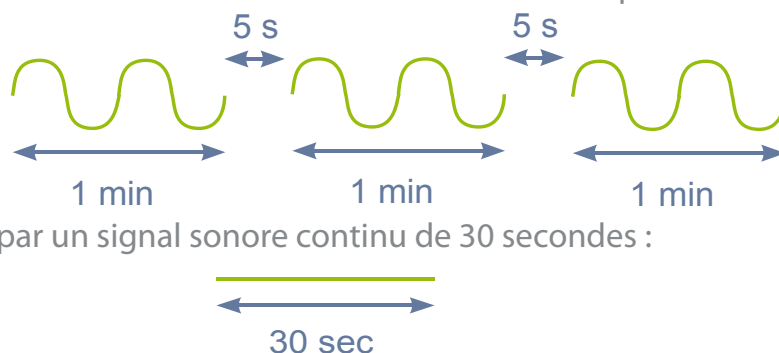
Le "pack sécurité"

À préparer chez soi : radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement, nourriture et eau, papiers personnels, médicaments (*notamment traitements quotidiens*).

L'alerte de la population

Alerte donnée par la sirène "PPI" d'un site SEVESO

L'alerte est donnée par un signal sonore unique comportant 3 sonneries modulées (*son montant et son descendant*). Chacune de ces 3 sonneries dure une minute et est séparée de la précédente par un silence de 5 secondes :



La fin de l'alerte est annoncée par un signal sonore continu de 30 secondes :

Autres moyens d'alerte

En fonction de l'événement, les agents de la Commune peuvent diffuser un message d'alerte via le site internet **www.ville-donges.fr**, l'**affichage**, le **porte à porte**, un **ensemble mobile de diffusion d'alerte** fixé sur véhicule, un **porte-voix**.

Les mesures prises

Le Plan Communal de Sauvegarde

Afin d'anticiper l'organisation de la réponse communale face à des événements accidentels majeurs, la ville s'est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde**. Il définit l'**organisation de la Mairie en cas de crise**. Le Maire est le **Directeur des Opérations de Secours** et décide des actions à mener. Dans certaines situations, le Préfet pourra se substituer au Maire.

Le P.C.S. prévoit la composition d'une **cellule communale de crise** composée d'acteurs de la collectivité afin de coordonner les actions communales.

Il définit les modalités d'**alerte et d'information de la population**, en cas de crise.

En fonction de l'événement, le P.C.S. prévoit l'organisation pour une **évacuation et une mise à l'abri temporaire d'une partie de la population** qui pourrait être menacée.



Risque **industriel**

Risque identifié par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé

Les sites des sociétés **SFDM**, **Antargaz** et **Total raffinage France**, situés sur la Commune de Donges, présentent un risque d'accident industriel majeur. Un PPRT a donc été prescrit autour de ces sites par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2010. Le périmètre d'étude annexé à l'arrêté précité représente le territoire susceptible d'être impacté par les phénomènes dangereux mentionnés ci-dessous.

Descriptif sommaire des risques

Risques présentés par le site de la société SFDM

La société SFDM (*Société Française Donges-Metz*) exploite à Donges un site de stockage et de transports d'hydrocarbures liquides.

Les phénomènes dangereux susceptibles de survenir sur ce site et d'avoir un impact à l'extérieur de celui-ci, sur le territoire de la Commune de Donges, sont des incendies et des explosions au niveau des installations de stockage d'hydrocarbures. Des effets thermiques et de surpression seraient générés par ces phénomènes.

Risques présentés par le site de la société Antargaz

La société Antargaz exploite à Donges un centre emplisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Les phénomènes dangereux susceptibles de survenir sur ce site et d'avoir un impact à l'extérieur de celui-ci, sur le territoire de la Commune de Donges, sont des incendies, des jets enflammés et des explosions liés aux canalisations ainsi qu'aux installations de stockage, de réception et d'expédition de GPL. Des effets thermiques et de surpression seraient générés par ces phénomènes.

Risques présentés par le site de la société Total raffinage France

La société Total raffinage France exploite une raffinerie de pétrole ainsi qu'un stockage souterrain de propane.

Les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur ce site et d'avoir un impact à l'extérieur de celui-ci, sur le territoire de la Commune de Donges, sont des incendies, des jets enflammés, des explosions et une dispersion de gaz toxiques liés aux unités de production, aux canalisations (*reliées aux stockages ; aux unités de production ou au stockage souterrain de propane*) ainsi qu'aux installations de stockage, de réception et d'expédition d'hydrocarbures.

Les bons réflexes

Consultez les pictogrammes ci-contre pour connaître les bons réflexes.



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Bouchez toutes
les arrivées d'air



Ecoutez la radio
FM 88.1



N'allez pas chercher
les enfants à l'école



Évitez toute flamme
ou étincelle



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

Donges

Ma Commune face au risque

Ce risque concerne Donges du fait de la présence de **2 établissements SEVESO** : Total Raffinerie de Donges et le dépôt de gaz Antargaz.

Il est également présent du fait des **2 dépôts de liquides inflammables de la SFDM** (au nord et au sud de la commune). Par ailleurs, **3 autres établissements SEVESO** sont situés sur la commune de Montoir-de-Bretagne. Un accident sur l'un de ces établissements pourrait avoir des impacts sur l'agglomération, située sous les vents dominants.



Tous les plans figurant dans ce DICIM sont disponibles dans votre mairie.



Risques **transport** **matières dangereuses**

En cas d'événement, tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le **risque de Transport de Matières Dangereuses** (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Témoin d'accident ?

En premier lieu il est nécessaire de ne pas rester auprès du danger.

Prévenir les pompiers

18 ou 112 d'un portable et préciser

- le **lieu exact** de l'accident
- la **nature du moyen de transport**
- le **nombre** approximatif de **victimes**
- le **code danger** et le **code matière** figurant sur la plaque orange à l'arrière du véhicule

Code danger

83

1715

Code matière

Les **enjeux**

Les conséquences de ce type d'accident sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées. Cependant, plusieurs enjeux peuvent être concernés.

Sur l'homme

les **personnes physiques** (directement ou indirectement) exposées aux conséquences de l'accident.

Le risque va de la blessure légère au décès.

La nature des blessures sera fonction de la matière transportée, mais également de la distance à laquelle les personnes se trouvent de l'accident.

Comme pour le risque industriel, **des enjeux économiques et environnementaux** peuvent être touchés par un accident de TMD.

Les **bons réflexes**

Consultez les pictogrammes ci-contre pour connaître les bons réflexes.



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Bouchez toutes
les arrivées d'air



Ecoutez la radio
FM 88.1



N'allez pas chercher
les enfants à l'école



Évitez toute flamme
ou étincelle



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

Donges

Ma Commune face au risque

Le territoire de la Commune est traversé par un flux de transport de matières dangereuse (TMD).

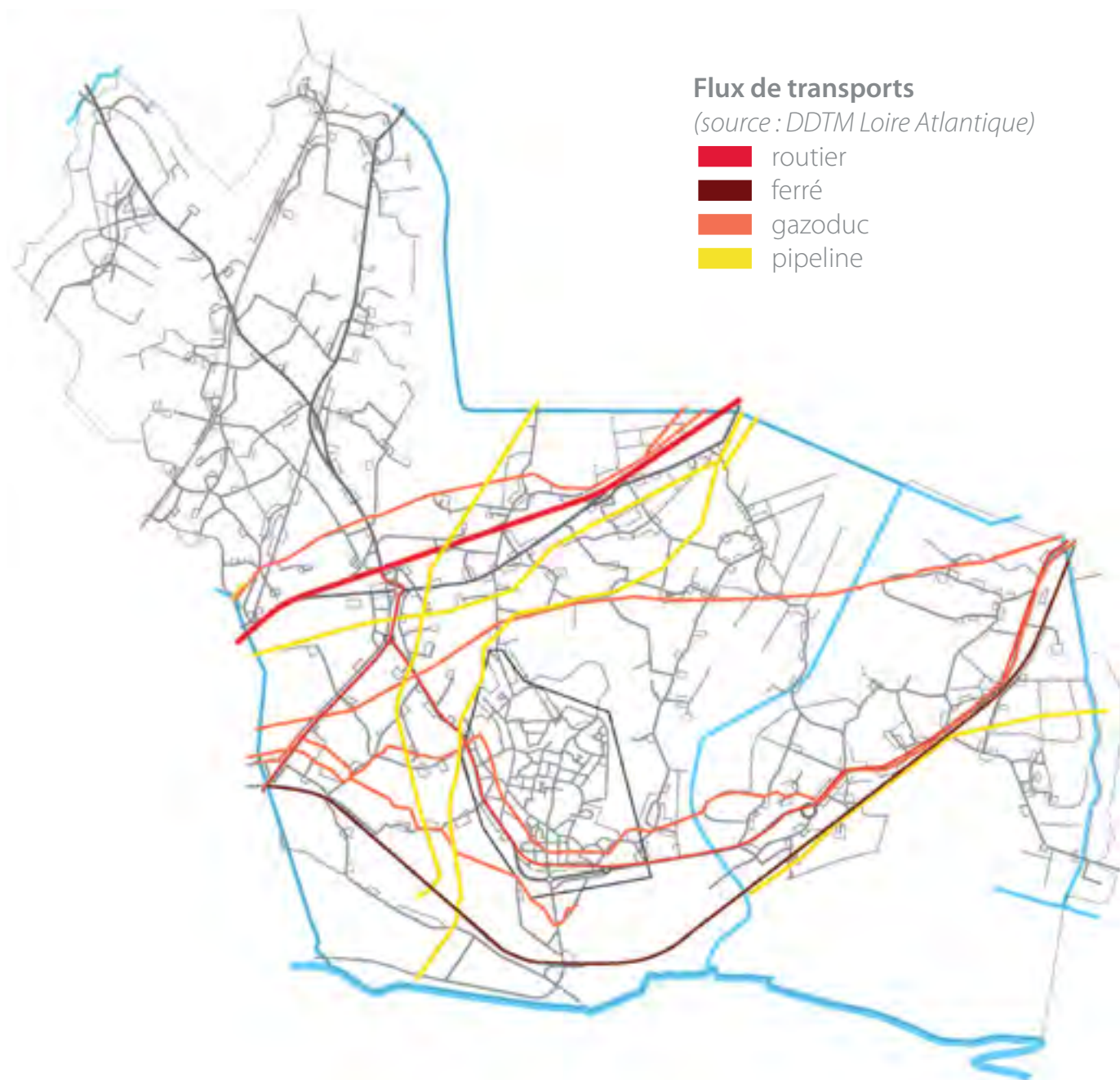
Ce flux est composé de :

- transport **routier** (D 4, D 100 et N 171)
- **voie ferrée** à l'Est de la commune
- transport de **gaz par canalisation** (gazoduc)
- transport d'**hydrocarbures par canalisation** (pipeline)

Flux de transports

(source : DDTM Loire Atlantique)

-  routier
-  ferré
-  gazoduc
-  pipeline





Risques **tempête**

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre dépressionnaire.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme "tempête" lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

Les enjeux

Sur l'homme

les personnes physiques (*directement ou indirectement*) exposées aux conséquences du phénomène.

Le risque va de la blessure légère au décès.

Les causes les plus fréquentes sont les impacts par objets projetés par le vent, les chutes d'arbres, les décès dus aux inondations ou aux glissements de terrains, etc.

Sur l'économie

les destructions ou les dommages portés aux édifices privés ou publics, aux infrastructures de transport ou industrielle, ainsi que l'interruption des trafics routier, ferroviaire et aérien peuvent se traduire par des coûts, des pertes ou des perturbations d'activités importants.

Aussi, les réseaux d'eau, téléphonique et électrique subissent à chaque tempête des dommages à l'origine d'une paralysie temporaire de la vie économique.

Sur l'environnement

parmi les atteintes portées à l'environnement (*faune, flore, milieu terrestre et aquatique*), on peut distinguer celles portées par effet direct des tempêtes (*destruction de forêts par les vents, dommages résultant des inondations, etc.*) et celles portées par effet indirect des tempêtes (*pollution du littoral plus ou moins grave et étendue consécutive à un naufrage, pollution à l'intérieur des terres suite aux dégâts portés aux infrastructures de transport, etc.*).

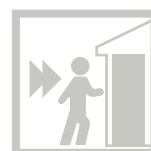
Les bons réflexes

Consultez les pictogrammes ci-contre pour connaître les bons réflexes.

Pensez à mettre à l'abri ou fixer les objets sensibles aux effets du vent.



A l'extérieur, se mettre à l'abri loin des arbres et des vitres



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ecoutez la radio FM 88.1



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Ma Commune face au risque

En France, ce sont en moyenne chaque année 15 tempêtes qui affectent nos côtes, dont une à deux peuvent être qualifiées de "fortes" selon les critères utilisés par Météo-France.

Bien que le risque tempête intéresse plus spécialement le quart nord-ouest du territoire métropolitain et la façade atlantique dans sa totalité, les tempêtes survenues en décembre 1999 ont souligné qu'aucune partie du territoire n'est à l'abri du phénomène. Elles ont également démontré l'ampleur des conséquences (*humaines, économiques, environnementales*) que les tempêtes sont en mesure de générer.

L'ensemble de notre Département est fortement exposé au risque tempête.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations et parfois d'orages. Elles modifient le niveau normal de la marée (*risque d'inondation marine*) et, par conséquent l'écoulement des eaux dans les estuaires. Ce phénomène est à prendre particulièrement en compte en période de vive-eau.

Contacts

Voici quelques numéros utiles :

Votre Mairie

Mairie de Donges - Place Armand Morvan - BP 30 - 44480 Donges

Tél. **02 40 45 79 79** - Fax. 02 40 45 79 50

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques

6 Quai Ceineray - 44035 Nantes Cedex 01

Tél. **02 40 41 20 20**

Centre Départemental de Météo France

Route de Frémiou - 44860 Saint Aignan de Grand Lieu

En dehors des situations de tempête

Délégué Départemental

Tél. **02 40 05 29 30** - Fax . 02 40 05 02 92

Pendant la tempête

Prévision sur répondeur

Tél. **3250** ou **08 92 68 02 44**

Internet

www.meteofrance.com



Risques **inondation**

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement
- l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Les enjeux

Sur l'homme

La mise en danger de la population survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants pour des crues trop rapides ou torrentielles.

Dans toute zone urbanisée, le danger se traduit par le risque d'être emporté ou noyé, mais aussi par l'isolement sur des îlots coupés de tout accès.

Sur l'économie

L'interruption des communications peut avoir de graves conséquences, lorsqu'elle empêche l'intervention des secours.

Les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers.

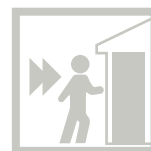
On estime cependant que les dommages indirects (*perte d'activité, chômage technique*) sont souvent plus importants que les dommages directs.

Sur l'environnement

les dégâts au milieu naturel sont dus à l'érosion et aux dépôts de matériaux, aux déplacements du lit ordinaire, etc. Un risque de pollution et d'accident technologique est à envisager, lorsque des zones industrielles sont situées en zone inondable.

Les bons réflexes

Consultez les pictogrammes ci-contre pour connaître les bons réflexes.



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Ecoutez la radio
FM 88.1



N'allez pas chercher
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

Donges

Ma Commune face au risque

La commune de Donges est concernée par le risque d'inondation, traduit par :

- les **débordements de cours d'eau**
- les **remontées de la nappe phréatique**
- la **submersion marine**

La submersion marine résulte de la conjonction de la crue de la Loire, de fortes marées et de situations dépressionnaires. Sur la commune, des zones à proximité des cours d'eau sont inondables en période de crues (*octobre à avril*).

Il s'agit le plus souvent d'espaces verts, de marais ou de routes.

Les zones concernées par la submersion marine sont localisées au niveau de la zone industrielle au sud de la commune, le long de l'estuaire de la Loire.

Un service départemental d'annonce de crues est en place.

Les informations transmises au Maire permettent d'organiser la protection des zones exposées et de vous informer (restriction de circulation par endroit, itinéraire de déviation...).

Contacts

Voici quelques numéros utiles :

Votre Mairie

Mairie de Donges - Place Armand Morvan - BP 30 - 44480 Donges

Tél. **02 40 45 79 79** - Fax. 02 40 45 79 50

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques

6 Quai Ceineray - 44035 Nantes Cedex 01

Tél. **02 40 41 20 20**

En cas d'inondation prévisible

Prévisions actualisées au moins 2 fois par jour sur

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Recommandations après les crues

Direction Départementales des affaires sanitaires et sociales

22 bis Rue Paul Ramadier - 44200 Nantes

Tél. **02 40 99 86 00**



Risques **séisme**

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causés par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Les enjeux

Sur l'homme

c'est le phénomène naturel le plus meurtrier, tant par ses effets directs (*chutes d'objets, effondrements de bâtiments*) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (*mouvements de terrain, tsunamis, etc.*).

De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Sur l'économie

le séisme peut entraîner la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines et des ouvrages (*ponts, routes, voies ferrées, etc.*), mais aussi la rupture des conduites de gaz qui peut engendrer des incendies ou des explosions.

Sur l'environnement

il peut provoquer des accidents industriels qui peuvent avoir un impact environnemental important.

En outre, un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage (*tarissement ou apparition de sources d'eau, détournement de lits de rivières, etc.*), généralement modérées, mais qui peuvent dans les cas extrêmes occasionner un changement total de paysage.

Les bons réflexes

Consultez les pictogrammes ci-contre pour connaître les bons réflexes.

A la première secousse



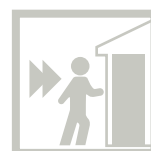
A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, se mettre à l'abri loin des arbres et des vitres



Coupez électricité et gaz



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ecoutez la radio FM 88.1



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Donges

Ma Commune face au risque

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (Art. D 563-8-1 du Code de L'Environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

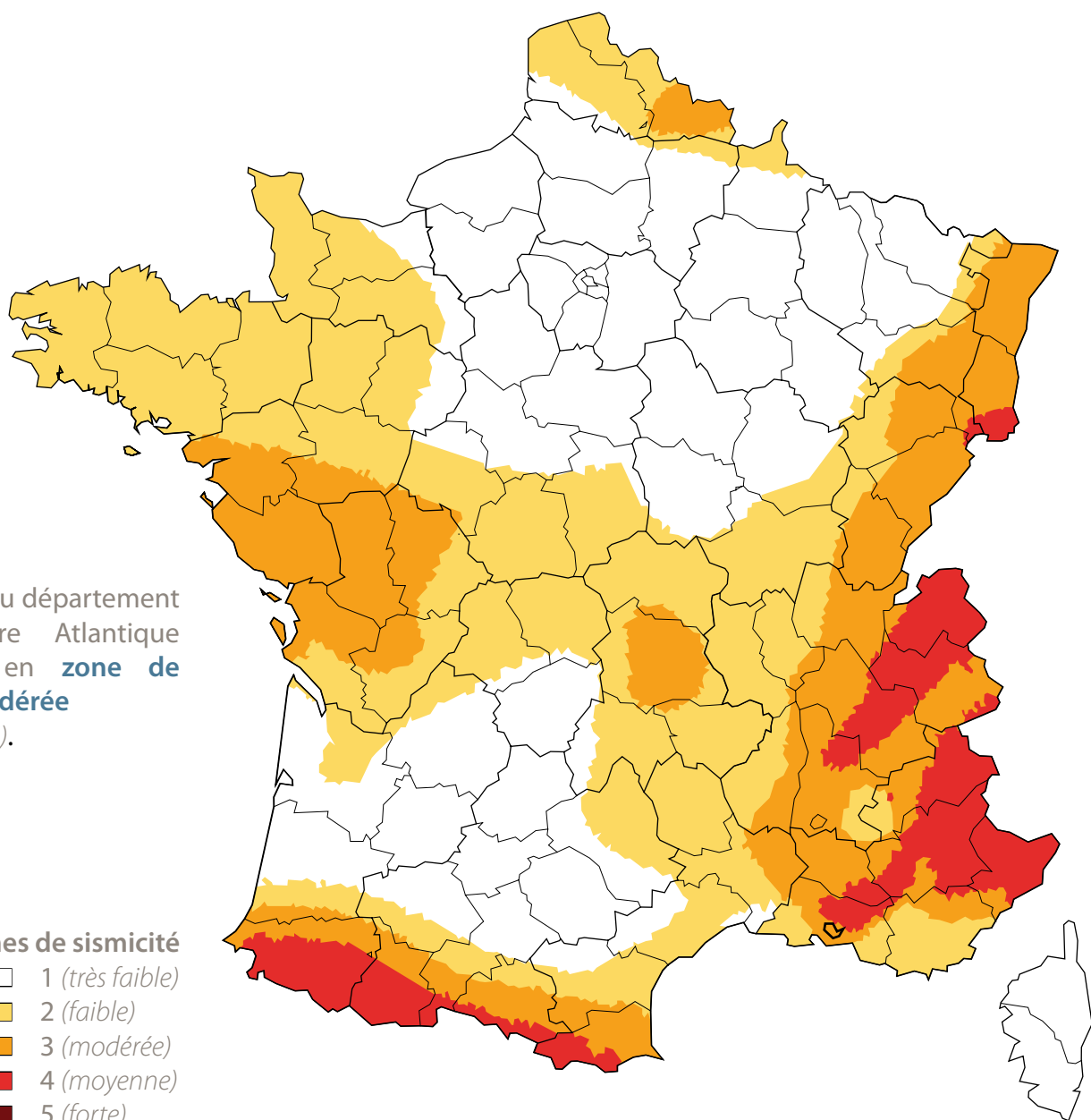
L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est à dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donné (aléa probabiliste).

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, elles sont désormais au nombre de 75 concernées par le risque sismique en aléa faible et 146 en aléa modéré. Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

L'ensemble du département de la Loire Atlantique est classé en **zone de sismicité modérée** (niveau 3 sur 5).

Zones de sismicité

-  1 (très faible)
-  2 (faible)
-  3 (modérée)
-  4 (moyenne)
-  5 (forte)



8 questions-réponses pour avoir les bons réflexes

1. Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur ?

Certains établissements* peuvent être à l'origine d'accidents dits "majeurs", dont les conséquences pourraient dépasser les limites du site et présenter des risques d'atteinte des zones riveraines. Leurs effets dépendent de la nature et de la quantité de produits en jeu. Ces accidents sont extrêmement rares.

** Établissements relevant de l'application en France de la Directive européenne dite "Seveso" concernant les risques d'accidents majeurs.*

2. Que fait-on pour l'éviter ?

La réduction du risque à la source constitue un axe prioritaire pour les industriels. Avant tout, l'Exploitant a en charge d'identifier les risques inhérents à ses installations, les conséquences et les moyens de les prévenir et d'y faire face. Il réalise une étude de dangers qui est soumise au contrôle des services de l'Etat. Cette étude définit les moyens de prévention comprenant notamment une bonne conception des installations, un personnel bien formé et des moyens de secours efficaces. L'étude de dangers ainsi réalisée doit également permettre de déterminer la distance maximale des effets des accidents potentiels.

3. Et s'il se produit malgré cela ?

Dans toute activité humaine, le risque nul n'existe pas. Il faut se préparer à l'éventualité d'un accident majeur en planifiant par avance les moyens d'intervention.

◆ Si l'intervention reste limitée à l'intérieur du site, l'exploitant établit donc un plan d'opération interne (POI) et le met en oeuvre par ses propres moyens.

◆ Lorsque l'accident risque d'avoir des conséquences en dehors des limites du site, l'Etat fixe, dans un plan particulier d'intervention (PPI) les moyens de secours publics (*pompiers, SAMU, forces de l'ordre*).

4. Cela suffit-il ?

Non, il faut éviter d'augmenter la densité de population dans les zones les plus proches du risque.

Si nécessaire, des mesures de restriction de l'urbanisation à proximité des sites industriels sont introduites dans les Plans Locaux d'Urbanisme (*PLU*), par le biais notamment des Plans de Prévention des Risques Technologiques (*PPRT*).

5. Comment serai-je averti d'un accident majeur ?

Par les sirènes des usines et par la radio qui alertent les personnes dans le périmètre du PPI concernés si un accident majeur est arrivé ou imminent. Ces sirènes sont les mêmes que celles qui équipent les mairies. Elles émettent un son particulier, montant et descendant, pendant trois fois une minute.

6. Pourquoi ne pas aller chercher les enfants à l'école ?

Ils y sont en sécurité. Dès le début de l'alerte, les enseignants les font rentrer dans les classes et ferment toutes les ouvertures. Si vous sortez, vous vous exposez inutilement.

Vos enfants bénéficient du Plan Particulier de Mise en Sécurité des élèves (*PPMS*).

7. Pourquoi ne pas téléphoner ?

La gestion d'une situation accidentelle nécessite un grand nombre de moyens de communication permettant de coordonner l'action des différents intervenants. Il est important de prévenir toute saturation des réseaux téléphoniques (*réseaux publics ou mobiles*) en évitant d'utiliser ses propres moyens de communication.

8. Pourquoi écouter la radio ?

C'est par radio locale que vous serez données les consignes des autorités et les renseignements sur l'évolution de la situation ou la fin d'alerte.

